

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition présentée par la société populaire de Saint-Quentin (Aisne) qui demande l'élargissement de deux de ses citoyens, lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition présentée par la société populaire de Saint-Quentin (Aisne) qui demande l'élargissement de deux de ses citoyens, lors de la séance du 25 pluviôse an II (13 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 689;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35375_t1_0689_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

36

La société populaire de la section des Amis de la Patrie exprime en particulier les mêmes sentiments, et félicite la Convention nationale sur le décret qui abolit l'esclavage (1).

L'ORATEUR. Législateurs,

Ce n'étoit pas assez d'avoir détruit la féodalité, renversé à la fois le tyran et la tyrannie, établi une Constitution libre, fondée sur une déclaration sacrée des droits de l'homme, il restoit encore quelque chose à faire pour la liberté.

L'humanité gémissait de voir des hommes courbés sous le poids de l'esclavage.

Vous avez par votre immortel décret du 16 pluviôse rendu libres des hommes qui pour différer de couleur avec les habitants de nos contrées, doués des plus précieuses qualités du cœur, n'en méritoient pas moins la sollicitude paternelle d'un peuple libre, généreux et sensible. Vous avez fait disparaître l'aristocratie des couleurs.

C'est au nom de la Société populaire de la section des Amis de la Patrie que nous venons vous féliciter et vous remercier de ce nouveau bienfait pour l'humanité !

Assez et trop longtemps nos frères qui cultivaient nos îles gémissaient sous le joug pénible d'un honteux esclavage, depuis trop longtemps, ils fécondoient de leurs sueurs des sillons arides pour nourrir le farouche orgueil et l'avarice insatiable.

Après avoir opprimé l'innocent, pillé l'orphelin et le pauvre, avoir amassé à force de crimes d'immenses richesses (si l'on peut appeler richesses la possession inutile d'un vain amas d'or) nos anciens oppresseurs, l'orgueilleux Anglois, le superstitieux Espagnol, le perfide Portuguais mettoient depuis quatre siècles, le comble à leurs forfaits en allant aux côtes d'Afrique acheter des hommes pour en faire des esclaves. Ils éloignoient d'eux l'éducation afin que ces peuples infortunés, nés et nourris dans l'ignorance se prêtassent plus volontiers à leurs ambitieux desseins.

Etoit-ce donc parmi nous, parmi des François, qu'il se trouvoit des hommes assez lâches pour trafiquer de la liberté de leurs semblables ! O honte pour ces hommes vils ! Qu'ils tremblent ces égoïstes avides, ces riches insatiables ! qu'ils apprennent que la sensibilité doit être commune à tous les hommes, que la nature, en formant ceux qu'ils appeloient leurs esclaves, leur avoit donné à tous un cœur où germoit le penchant et l'amour de la Liberté.

Législateurs, il vous étoit réservé en suivant les principes immuables de l'égalité et de la justice que vous avez consacrés, de leur rendre leur existence civile que des mains avides et barbares leur avoient ravie.

Des hommes ne seront plus étrangers aux droits de l'homme.

Liberté ! ton image ne brilloit à leurs yeux que pour leur rendre le poids de leurs chaînes plus insupportables. Liberté ! ton nom ne frappera plus en vain leurs oreilles appelées à jouir de vos bienfaits. Redevenus hommes, ils sentiront toute la dignité de leur être et, nous n'en

doutons pas, bientôt les lumières de la raison éclaireront leurs cœurs si longtemps abrutis dans les ténèbres de l'ignorance. Ils reconnoîtront, ils jouiront de leurs droits si longtemps méconnus et usurpés. Ils apprendront enfin ces peuples, jusqu'à présent malheureux que la Liberté est le plus précieux des biens et la résistance à l'oppression le plus saint des devoirs. Leurs intérêts devenus communs aux nôtres, nous resserrerons par les tendres liens d'une douce fraternité, ils partageront notre bonheur et notre amour pour la Patrie.

Législateurs,

Jouissez d'avance du spectacle attendrissant de ces chers Africains, de nos frères, à la réception, de votre décret.

Entendez la malheureuse mère qui jusqu'alors maudissoit sa fécondité en considérant dans l'objet de sa tendresse la triste victime de l'esclavage ; s'écrier : *O mon fils ! plus heureux que moi, tu ne sentiras jamais le joug de la servitude*, et cette mère tendre en embrassant l'arbre de la Liberté s'écrier avec sa jeune famille : *Vive la République françoise*.

Voyez ces nouveaux citoyens se réveillant comme d'un profond assoupissement s'écrier avec reconnaissance. *Nous sommes libres ! Nous sommes libres ! et c'est à la Convention nationale que nous devons ce bienfait ! Nous sommes françois, nous sommes les enfants de la Patrie. Rendons-nous dignes de ce titre. Depuis les rives du Canada, les Antilles, la terre ferme, le Brésil jusqu'au détroit de Magellan. Allons planter l'arbre de la Liberté, allons faire entendre par tous nos chants d'allégresse et détruisons tous les tyrans*.

Bientôt reprenant toute l'énergie de vrais républicains, ces citoyens nouveaux sentiront leur force. Le génie de la Liberté traversera les mers et leur communiquera toute sa vigueur ; fiers d'être François et François libres ils s'armeront d'un nouveau courage pour repousser des ennemis qui ne viendraient que pour leur donner de nouveaux fers. Ils iront secourir leurs malheureux frères qui gémissent dans les colonies anglaises, espagnoles et portugaises. Ils iront propager les principes d'humanité dont ils ressentiront si bien les effets. Continuez, Législateurs, restez encore à votre poste, nous vous en pressons, achevez votre ouvrage et bientôt nous osons vous le prédire, l'univers entier applaudissant à vos travaux immortels ne fera désormais qu'un peuple de frères unis par l'amitié sous les lois de la Liberté, de la Justice et de l'Egalité.

Vive la République une et indivisible ! Vive la République » (1).

37

La société populaire de Saint-Quentin, département de l'Aisne, sollicite, par l'organe de plusieurs commissaires, l'élargissement de deux citoyens de cette commune dont elle atteste le civisme.

Renvoi au comité de sûreté générale (2).

Une députation de Saint-Quentin dénonce les

(1) C 292, pl. 941, p. 9. Mention dans *J. Fr.*, n° 508; *J. Sablier*, n° 1139; *M.U.*, XXXVI, 426. B¹, 25 pluv.

(2) P.V., XXXI, 241.

(1) P.V., XXXI, 241.